

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

### DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

#### **Objet : SUBVENTION ANNUELLE A LA COMPAGNIE FLORENCE LAVAUD CHANTIER THEATRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article son article 1<sup>er</sup> II relatif aux délégations de pouvoirs au Président de l'EPCI.

**Considérant que** la compagnie Florence Lavaud Chantier-Théâtre, conventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication, implantée sur le territoire du Pays Vernois depuis la fin des années 80, était en recherche d'un site dédié lui permettant de développer son activité, identifiable par tous les publics concernés ainsi que les partenaires professionnels et institutionnels.

**Que** la Communauté de Communes du Pays Vernois a ainsi construit une salle de création baptisée « le Lieu », sur la commune de Saint-Paul-de-Serre, dans laquelle la Cie s'est installée en 2005.

**Qu'en** mars 2013, le Lieu a été officiellement labellisé « Pôle Création Enfance Jeunesse ». Le projet artistique a été de nouveau conventionné pour 2019-2021.

**Considérant que** Florence Lavaud, metteuse en scène et autrice, dirige le Chantier Théâtre. À ce jour, ses créations comptent plus de 2 700 représentations en France et dans 19 pays : Norvège, Dubaï, Koweït, Egypte, Brésil, Luxembourg, Suisse, Hollande, Oman, Espagne, Italie, Ukraine... Florence Lavaud a développé une écriture théâtrale qu'elle transmet aux artistes de la scène, en France comme à l'étranger : un théâtre tout public, ouvert au regard de l'enfance et de la jeunesse, un théâtre contemporain où le geste, l'image, la musique et le mot se répondent et tendent vers l'universalité des regards. En 2006, elle reçoit le Molière du spectacle jeune public pour "Un petit chaperon rouge".

**Que** depuis le 6 novembre 2003, une convention a été signée entre la CC du Pays Vernois et la Cie, afin de fixer les engagements de chacune des parties. La CC versait une subvention de 5 000€ (1 000€ pour l'activité de la Cie et 4 000€ pour Le Lieu). En contrepartie, la Cie s'engageait à assurer des missions de création (résidences d'artistes, créations propres), de sensibilisation (ateliers, stages, laboratoires d'expérience, éducation artistique...) et de restitution.

**Considérant que** l'extension de la communauté d'agglomération l'intégration du Lieu au patrimoine du Grand Périgueux. Le bail de location occasionnelle a imposé une recette annuelle de 12 000 € H.T.

**Qu'en 2019**, la Cie Florence Lavaud a œuvré au développement et/ou à la réalisation de divers projets de créations et actions :

- La production et les laboratoires de recherche pour la création territoriale *Hors-Champs* ;
- Les créations de *Symphonie pour une plume* avec l'Orchestre National d'Île de France (en tournée en région parisienne et notamment à la Philharmonie de Paris) et avec l'Orchestre de l'Opéra National de Lorraine ;
- La diffusion des spectacles du répertoire de la Cie sur son territoire régional et à l'échelle nationale, totalisant 49 représentations en 2019 ;
- La transmission et l'engagement dans l'action culturelle auprès de différents publics ;
- La mise en œuvre d'un compagnonnage plateau avec Jérémie Barbier d'Hiver ;
- L'accompagnement d'artistes et de résidences de création jeune public auprès des compagnies accueillies au Lieu ;
- La fusion des réseaux d'aide à la création pour le jeune public de Dordogne et ex Limousin
- L'animation de la plateforme nationale sur le thème « La place de la femme dans le théâtre jeune public » (action amorcée en 2017).

**Que** pour mener à bien l'ensemble des projets, la Cie a employé 21 personnes – artistes, techniciens, chargés de production et de diffusion...

**Considérant qu'**afin de poursuivre l'accord entre la CCPVT et la Cie Chantier-Théâtre en cohérence avec les statuts et politiques de la communauté d'agglomération, le Grand Périgueux a reconduit le même type de contractualisation.

**Que** celui-ci s'inscrit dans la politique d'attractivité territoriale que l'agglomération entend mener depuis sa prise de compétence en matière « d'Aide au développement sportif et culturel » le 8 février 2018 : la réussite des événements et actions culturelles, de par leur couverture médiatique, contribue à la notoriété du Grand Périgueux.

**Que** la convention pluri-annuelle étant arrivée à échéance et la pandémie de Covid-19 ayant suspendu le travail de préparation d'une nouvelle convention avec la Cie, il a été décidé d'élaborer une convention spécifique pour l'année 2020, permettant de soutenir et de valoriser le travail de la Cie sur le territoire.

**Qu'il** est proposé d'attribuer une aide de 5 000 € à la Cie Chantier-Théâtre sous forme de partenariat de communication culturelle, qui sera formalisé par une convention annuelle.

**Que** chaque année, un bilan précis des actions artistiques sera présenté (résidences, créations, représentations, sensibilisations, ...) assorti d'un bilan financier et du rapport d'un commissaire aux comptes certifiant les comptes annuels. La Cie devra mettre en valeur ce partenariat et apposer le logo de l'agglomération sur tous ses supports de communication.

**Le Président,**

DECIDE

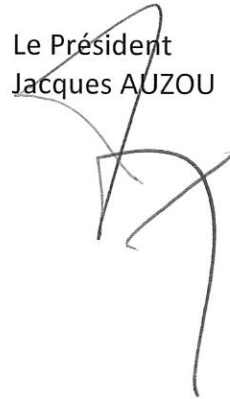
- d'attribuer une aide de 5 000 € à la Cie Chantier-Théâtre sous forme de partenariat de communication culturelle ;
- de signer la convention de partenariat.

Fait à Périgueux, le

**10 JUL. 2020**

Le Président  
Jacques AUZOU

Affichée le



Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200710-DEC2020055-AR